

ABONNEMENT.

saumur :
 En an. 36 fr.
 six mois 18
 trois mois 8
 Poste :
 En an. 35 fr.
 six mois 18
 trois mois 10
 On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, (a ligne) . . . 20c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

15 Novembre 1883.

Chronique générale.

Le marquis Tseng est arrivé mardi soir à Paris. D'après la *Liberté* d'hier, il a reçu de son gouvernement des instructions qui lui enjoignent de renouer avec le Cabinet français les négociations qui avaient été interrompues.

Ce journal se hâte de dire, d'ailleurs, que le Cabinet ne se départira pas des déclarations qu'il a faites à la Chambre des députés. Les négociations ne pourront être reprises qu'à la condition formelle de notre établissement dans le delta du fleuve Rouge; si nous renoncions au fleuve, il vaudrait mieux déchirer le traité de Hué et nous retirer de l'Annam. Le départ de nos troupes serait le signal de massacres épouvantables; nous ne pouvons abandonner ces populations qui ont eu déjà tant à souffrir des Pavillons-Noirs et qui demandent notre protectorat.

Dans les négociations, il est probable que le point qui va être discuté est la cession de Bac-Ninh, ville chinoise défendue par des réguliers chinois, et qui par le fait n'est pas sur le Song-Khoï, dont elle en est distante de vingt-huit kilomètres.

Jusqu'à nouvel ordre, l'amiral Courbet a l'ordre de porter tous ses efforts sur Soutay et sur Hang-Hoa; quand il sera solidement établi dans ces deux points et que les Pavillons-Noirs auront été repoussés jusqu'à Lao-Kai, l'amiral recevra de nouvelles instructions au sujet de Bac-Ninh.

Ces instructions dépendront évidemment de l'accueil que va faire la Chambre à la demande de crédits qui a été récemment déposée.

La France prévoit que cette discussion sera très-vive dans les bureaux. Il y a en effet des opportunistes qui ne trouvent pas

que 9 millions soient suffisants. Le ministre leur est si cher qu'ils ont l'intention de proposer un amendement qui élèverait ces crédits à 20 millions. Cela afin d'éviter des embarras, pour l'avenir, à M. Ferry et consorts. Si l'on en croit les bruits qui ont circulé à ce propos dans les couloirs de la Chambre, cet amendement aurait des chances d'être adopté. Une partie de la Gauche radicale qui décidément tend à se dissoudre afin que la moitié de ses membres se rallie à l'Union républicaine et l'autre moitié à l'Extrême Gauche, aurait résolu d'appuyer l'amendement de son vote.

On pourrait formuler en ces deux articles le projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, lisez le cumul, déposé par M. Martin-Feuillée :

« Art. 1^{er}. — Le cumul est une violation du bon sens et de la légalité.

» Art. 2. — Le cumul est maintenu.

» Le ministre de la justice garde des sceaux est chargé de l'exécution du présent décret. »

Qu'on lise l'exposé des motifs du projet de loi, et nous définissons bien qu'on arrive à une autre conclusion.

Cet exposé des motifs est trop long pour trouver place intégralement; contentons-nous ici d'en analyser rapidement les dispositions principales.

En premier lieu, le législateur se refuse absolument à édicter des incapacités et incompatibilités spéciales. Ce serait, dit-il, dresser un code particulier dont la préparation serait fort longue, et dont surtout, ce qu'il ne dit pas, mais ce qui ressort clairement de son travail, les prohibitions pourraient mécontenter quelques préteurs du gouvernement.

L'article 1^{er} assimile le Sénat à la Chambre des députés, au point de vue des incompatibilités; il reproduit l'article 8 de la loi du 30 novembre 1875. Seulement l'article 2, reproduisant l'article 9 de la même loi, ajoute les militaires et marins aux catégories déterminées par cette disposition.

L'article 3 reproduit l'article 10 qui est la conséquence de l'article 8.

L'article 4 consacre les règles sur l'avancement; il est applicable au Sénat et à la Chambre des députés.

L'article 5 est une conséquence de l'article 4^{er}. Il reproduit la première phrase de l'article 11 de la loi du 30 novembre, mais n'exige pas pour les sénateurs nommés fonctionnaires une réélection que ne comporte pas le système même de recrutement du Sénat.

L'article 6 contient une disposition transitoire; il complète l'article 4^{er} en obligeant les sénateurs qui exercent des fonctions incompatibles à opter entre leur mandat et leur fonction. Mais cela seulement au moment de leur renouvellement triennal.

Il n'est pas besoin de faire ressortir l'inefficacité manifeste de ce semblant de réforme qui renvoie à trois-six-neuf la suppression du cumul.

Dans trois, six ou neuf ans, la République, le cumulard ou moi nous mourrons, s'est dit M. Martin-Feuillée. Noircissons un peu de papier qui ne mécontentera pas les cumulards, gens dévoués au gouvernement, et donnons une ombre de pâture aux criards.

Tel est l'unique souci qui a dicté le projet de loi si pompeusement annoncé par les feuilles officielles et officieuses.

ENCEINTE FORTIFIÉE DE PARIS.

Nous avons déjà parlé du vœu émis il y a quelque temps par le conseil municipal, tendant à la destruction des murs d'enceinte de Paris. Le général Campenon est, paraît-il, tout disposé à accueillir favorablement le désir exprimé par nos édiles et à le transformer en projet de loi pour soumettre à l'approbation des Chambres.

Le comité consultatif des fortifications se montre opposé à ce projet, en dépit de l'avis de l'état-major général du ministère de la guerre, qui considère les murs d'enceinte actuels comme inutiles à la défense de Paris.

Dans la pensée du ministre de la guerre,

la suppression des murs d'enceinte est subordonnée à deux conditions: la première serait de compléter la ligne extérieure, celle des nouveaux forts; la seconde, de tout disposer pour élever rapidement, en cas de guerre, une enceinte dont les anciens forts seraient les anneaux. (L'Action.)

L'Eclair de Montpellier signale un incident scandaleux qui se serait produit à la dernière session des examens pour le brevet d'institutrices.

Un des membres du jury aurait exigé que chaque aspirante écrivit sur ses compositions le nom de l'institution où elle avait fait ses études.

De plus, il aurait forcé les religieuses qui avaient pris le costume civil à rester debout, afin qu'on pût facilement les distinguer des laïques.

Ne pouvant payer ses impôts, on vient de saisir le mobilier du curé de Malissard (Drôme), dont le traitement a été supprimé par nos tristes gouvernants.

Les meubles saisis ont été placés sous la garde d'un citoyen libre-penseur qui empêcha, il y a quelque temps, sa vieille mère mourante de recevoir le viatique qu'elle réclamait, et que lui apportait le digne curé.

Il y a toujours un cabinet noir, dit le Réveil.

L'administration des postes a, jusqu'ici, compté vingt-deux lettres adressées au comte de Paris avec cette suscription: Au roi Philippe VII.

Une dépêche envoyée de Marseille au Gaulois annonce la disparition mystérieuse de M. Fraissinet, ancien député des Bouches-du-Rhône en 1871, trésorier-payeur de l'Hérault, appartenant à une riche et honorable famille d'armateurs marseillais.

Au commencement d'octobre dernier, M. Fraissinet partit pour Paris en congé régu-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Zambo se releva aussitôt en secouant les charbons ardents dont il était couvert; puis, étirant ses membres, il montra ses dents blanches, en disant à sa jeune maîtresse :

— Moi, bien content ! moi, beaucoup rire !
 — Alerte, maintenant ! lui répondit Nancy. Nous n'avons pas une minute à perdre. Fuyons.

— Un instant ! objecta le nègre prévoyant, les jambes des chevaux beaucoup meilleures pour la course que celles de maîtresse, et Zambo sait où il y en a deux tout harnachés; là, tout près d'ici.

Zambo disparut pendant quelques secondes et revint aussitôt menant en laisse deux magnifiques chevaux. Nancy crut reconnaître l'un d'eux pour celui du jeune chef.

En un clin d'œil, les fugitifs furent en selle et partirent au galop, en tournant le dos à la tente du vieux chef par une route qui n'était pas gardée.

Pendant une partie de la nuit, ils voyagèrent ainsi, marchant en ligne droite dans une course insensée à travers la prairie. Ils marchèrent jus-

qu'à ce que les jambes de leurs chevaux refusassent de les porter. Les pauvres bêtes étaient blanches d'écume et leur respiration devenait bruyante. Il était évident qu'elles avaient fait tout ce qu'elles pouvaient faire.

— Halte ! dit Nancy.

En vérité, les chevaux ne demandaient pas mieux que de s'arrêter. Le grand lévrier, qui, bien entendu, avait suivi les fugitifs, semblait inquiet.

— Qu'y a-t-il donc, mon bon Snap ? demanda Nancy en passant sa main sur la tête du chien vigilant.

Snap gronda sourdement. Zambo se coucha sur le sol et colla son oreille à terre.

— Maîtresse, nous sommes poursuivis, dit-il en se relevant.

— Tu en es sûr ?

— Oui. Que faire ?

— Fuir encore.

La course recommença; mais il fut bientôt évident qu'elle ne pouvait plus être longue. A chaque instant, les chevaux butaient et menaçaient de s'abattre. Cependant on allait toujours, jusqu'à ce que Zambo roulât avec son cheval dans l'herbe haute.

— Oh ! je les entends ! je les entends ! disait le nègre d'une voix désespérée en se relevant.

— Leurs chevaux doivent être aussi fatigués que les nôtres, répondit Nancy. D'ailleurs, couchons-nous dans l'herbe : peut-être passeront-ils près de

nous sans nous apercevoir.

Les fugitifs prirent ce parti, faute d'un autre meilleur.

On entendait maintenant d'une manière distincte le bruit mat du galop des chevaux qui avançaient toujours dans la direction où Nancy et Zambo se tenaient couchés dans l'herbe.

Le nègre écoutait toujours. Tout à coup il se leva et poussa un cri joyeux en montrant à Nancy une masse noire que l'aube naissante permettait d'apercevoir à l'horizon.

Les chevaux qui les poursuivaient étaient ceux de l'*Overland Mail*. C'était la diligence des prairies qui venait à eux. Ils étaient sauvés !

X

ON DEMANDE UN CAPITAINE.

Il y a déjà longtemps que nous avons perdu de vue nos deux amis, Charles Leconte et sir Wilkie Robertson. Il nous sera sans doute permis, en les retrouvant, de les aborder non pas avec notre cérémonieux salut français, pas même avec la formaliste poignée de mains de la race anglo-saxonne, mais avec l'énergique et joyeux *skake-hands* américain.

Nos deux jeunes gens avaient quitté dans des sentiments bien différents la froide résidence de Blacwater-Park. Sir Wilkie Robertson était en joyeuse humeur et semblait tout heureux de tour-

ner le dos à la résidence de M. Mac Dowel. Charles, au contraire, ne pouvait s'empêcher de jeter en arrière un mélancolique regard sur cette vieille et sombre forteresse dont il voyait la noire silhouette se dessiner dans les brumes du matin. Peut-être cherchait-il instinctivement la fenêtre derrière laquelle, sans doute, Nancy Mac Dowel guettait le départ de celui qu'elle avait fait son fiancé.

Le bon Wilkie avait d'abord fait tous ses efforts pour ne pas sembler s'apercevoir de cette pantomime, mais Charles s'étant arrêté tout à fait en croyant voir un rideau s'entr'ouvrir et un mouchoir s'agiter en signe d'adieu, Wilkie donna de l'éperon à son cheval :

— My goodness ! ami Charles, ce n'est pas encore l'heure d'évoquer les souvenirs.

Charles baissa la tête et ne répondit pas. Sir Wilkie continua :

— Toute cette nuit j'ai roulé dans mon esprit les plus magnifiques projets. *Go ahead!* En avant, mon cher Charles. Ne nous arrêtons pas jusqu'à Washington. Songeons seulement, quant à présent, à discuter ce point de controverse.

— Quoi donc ? ami Wilkie.

— Solliciterons-nous pour toi une commission du président Lincoln ou la demanderons-nous à la libre élection ?

— Je préfère prendre le second parti, dit le jeune ingénieur.

lier ; il écrivit alors qu'il reviendrait dans trois jours rejoindre sa famille à la villa Roquefavour, près d'Aix.

La date passée, et ne recevant aucune nouvelle, les parents, inquiets, télégraphièrent vainement à Paris, puis firent une enquête à Montpellier. Le fondé de pouvoirs, fouillant dans le bureau du trésorier, trouva une lettre dans laquelle M. Fraissinet disait en substance :

« Si le 10 ou le 11 novembre je ne suis pas de retour, envoyez ma démission ci-jointe au ministre des finances. Je ne me tue pas, mais vous ne me verrez plus, n'osant plus reparaitre devant mes créanciers. »

Or, ces créanciers seraient seulement les principaux parents ou amis du fugitif, dont la comptabilité, vérifiée récemment par un inspecteur des finances, serait régulière. On croit à des spéculations de Bourse malheureuses, M. Fraissinet jouant beaucoup depuis que la fortune le favorisait grassement dans deux tirages d'obligations à lots. On ne croit généralement pas à un déficit dans la caisse.

Les recherches continuent, la famille est au désespoir.

ALGÉRIE. — Le bruit répandu par un journal du département d'Oran qu'un mouvement insurrectionnel aurait éclaté du côté de Frenah et de Gélyville est complètement dénué de fondement.

A l'occasion de l'arrestation de Sharrarouï, un certain déploiement de forces a été jugé nécessaire. Ce sont ces mesures de précaution et les mouvements de troupes qui ont lieu habituellement du reste à cette époque de l'année pour les changements de garnison, qui ont donné naissance à ce bruit.

CHINE ET INDO-CHINE. — On télégraphie de Hong-Kong au *Daily News*, en date du 14 novembre, que les transports *l'Aveyron*, le *Tonkin*, le *Bien-Hoa* et le *Shamrock* sont arrivés au Tonkin avec trois mille hommes de renfort, y compris les tirailleurs algériens et la légion étrangère. Toutes les troupes ont été dirigées immédiatement sur Hanoi et on s'attend à un mouvement sur Son-Tay dans la quinzaine.

AU TONKIN. — Le *Daily News* a reçu de son correspondant de Hai-Phong une fort intéressante lettre, dans laquelle nous trouvons des informations inédites sur les incidents qui décidèrent le départ du général Bouët :

« Abstraction faite des relations tendues qui existaient entre les chefs des services civil et militaire au Tonkin, il y avait deux autres raisons qui finirent par déterminer le général à résigner son commandement. Son état-major personnel fut changé sans qu'il eût été consulté et sans qu'aucun compte eût été tenu de ses désirs. Le major Coronat, qu'il avait choisi en France pour le mettre à la tête de son état-major et dont l'expérience en matière de guerre contre les

Pavillons-Noirs rendait le concours inappréciable, fut transféré au poste de commandant de Hai-Phong et remplacé par le colonel Badens, de Nam-Dinh, nomination qui a été accueillie avec le même mécontentement par les officiers et par leurs hommes.

« Puis, M. Harmand reprocha au général d'avoir manqué d'énergie, en se refusant à marcher de l'avant contre Soutay après les événements des 1^{er} et 2^e septembre, et cela quand il savait que le général Bouët ne disposait que de 4,500 hommes à cette époque-là. Une attaque dirigée contre Gibraltar par deux canonnières ne serait pas plus insensée que cette opération proposée par M. Harmand. »

ÉTRANGER

L'INSURRECTION SERBE. — On télégraphie de Vienne, 4 novembre :

« D'après la *Correspondance politique*, les insurgés serbes se seraient emparés de la ville de Kniazevatz et auraient proclamé un gouvernement provisoire.

« Ils auraient été battus après un combat de deux heures, et la ville de Kniazevatz se serait rendue.

« Les insurgés se seraient aussi emparés du pouvoir dans la ville d'Alexinatz, et un détachement de troupes aurait été envoyé de ce côté. »

ESPAGNE. — La presse espagnole est tout entière occupée de la visite de l'héritier de la couronne d'Allemagne. Les journaux officieux essaient d'en atténuer l'importance au point de vue de l'hostilité qu'elle révèle envers la France.

Au sujet de cette même visite, le *New-York Herald* reçoit de Madrid les renseignements suivants :

« Les royalistes espagnols pensent que la visite du prince allemand cache des projets plus importants qu'on ne le jugerait aux apparences. Je me crois en mesure d'affirmer que cette visite n'a été ni très-recherchée ni très-chaleureusement accueillie par le cabinet actuel, les amis du maréchal Serrano étant décidément favorables à la France ; mais ils ne peuvent pas faire opposition aux influences de la cour qui est tout à fait hostile, sinon à la nation française, au moins à la République française. »

RUSSIE. — L'institution Marie, le lycée de jeunes filles fondé à Varsovie par la mère d'Alexandre III, vient d'être détruit par un incendie.

Le feu a été mis par une des institutrices, en prévision d'une nouvelle perquisition domiciliaire, qui aurait pu fournir de plus amples preuves du fait, récemment constaté par la police, que cette maison d'éducation était un des plus dangereux foyers du nihilisme.

— Ah ! je l'arrête là, dit Wilkie en souriant. N'est-il pas vrai que le génie de la France la pousse quelquefois, plus souvent même que cela ne conviendrait à ses voisins, à combattre pour ce que vous appelez une idée ?

— Je l'avoue.

— Eh bien, mon ami, nous autres Anglais, nous ne sommes pas si chevaleresques. Nous avons, ajouta-t-il en couvrant d'une expression un peu grossière la délicatesse d'une pensée qui pouvait blesser son ami ou du moins lui faire modifier ses projets, nous avons un tel respect de notre peau que nous ne la risquons volontiers que lorsqu'il s'agit des intérêts de la vieille Angleterre.

Tout ceci avait été dit sur le ton de la plaisanterie. Cependant, Charles rougit légèrement et demeura quelques instants songeur.

— Oui, dit-il enfin. Vous avez sur nous cet avantage d'un gouvernement consenti par tous : de là cette grande vertu que vous appelez le loyalisme anglais.

— Bah ! ce n'est peut-être pas là la vraie raison de mon abstention, se hâta d'ajouter Wilkie. En Angleterre, nous sommes gouvernés par une machine qui s'appelle la presse. Quand le matin, entre huit et dix heures, vous voyez à Londres, dans les chemins de fer, dans les voitures publiques, tous les braves négociants qui se rendent à la Cité absorbés dans la lecture d'un journal, que croyez-

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 novembre.

Comme contre-poids à la baisse notable des deux dernières séances, une reprise était à prévoir et c'est ce qui s'est produit. Il faut en chercher l'unique cause dans les rachats du découvert. Voilà le secret de la reprise d'aujourd'hui, c'est le jeu de bascule qui a lieu depuis plusieurs mois. Nous redisons donc encore comme précédemment (et les événements nous ont donné raison) que l'amélioration d'aujourd'hui n'est que momentanée, les causes qui l'ont produites n'étant elles-mêmes qu'éphémères.

Le 3 0/0 est à 77.85, l'amortissable à 79.10, le 4 1/2 0/0 1883 à 107.05 et 107.13 pour terminer à 107.10.

Le Crédit Foncier reprend rapidement de 1,206.25 à 1,222.50. Les Obligations Foncières Nouvelles et Communales 1880 sont toujours très-recherchées.

La Banque de Paris s'avance de 790 à 800 pour clôturer à 795.

La Banque Ottomane, de 648.75 à 659.37; dernier cours, 655.62.

Malgré cela, nous sommes encore bien en arrière des cours pratiqués il y a une quinzaine; tout porte à croire qu'à la première occasion, les ventes revenant, les cours se déroberont de nouveau.

Le Suez s'avance de 2,150 à 2,182.50 pour faiblir en clôture à 2,190. Les démarchés entreprises par M. de Lesseps auprès des armateurs anglais ont assez bien impressionné le public.

L'Extérieure Espagnole ne suit que de bien loin la tendance meilleure du marché, elle cote 56 pour retomber en clôture à 55 7/8.

La situation budgétaire actuelle de l'Espagne nous fait trouver ces prix encore trop élevés.

L'Italian 5 0/0 regagne quelques centimes à 90.15. L'Unifiée d'Egypte est à 336.37.

Chronique militaire.

Les commandants de corps d'armée se réunissent aujourd'hui, à Paris, afin de dresser les tableaux d'aptitude pour les grades de général de brigade et de général de division, ainsi que les tableaux de classement pour les officiers d'infanterie.

Le 20 novembre, aura lieu la réunion du Comité de classement des officiers de cavalerie, et le 1^{er} décembre la réunion des Comités d'artillerie et du génie.

Pour l'année prochaine, le ministre de la guerre aurait décidé, dit-on, de faire établir les tableaux d'avancement de toutes les armes, par les commandants de corps d'armée.

D'accord avec M. le général Campenon, la commission de l'armée compte demander à la Chambre de voter ce mois-ci le projet sur les Ecoles d'enfants de troupe. Ces établissements seront installés, savoir, quatre pour l'infanterie : Rambouillet (déjà existant), Montreuil-sur-Mer, Bayeux et Bagnols-du-Gard ; — un pour la cavalerie, à Pézenas ; — un pour le génie et l'artillerie, probablement à Bourges. Les nouvelles Ecoles ne pourront être ouvertes que le 1^{er} octobre 1884.

Les épreuves écrites des officiers supérieurs candidats au brevet d'état-major ont été passées lundi à l'École de guerre.

La commission de révision des program-

vous qu'ils y cherchent ?

— Des nouvelles, parbleu !

— Pas du tout, ils y cherchent leur opinion. Quand il n'a pas lu le *Times*, un bourgeois de Londres ne sait pas ce qu'il pense des affaires publiques. Le journal de la Cité, c'est en Angleterre la loi et les prophètes. Eh bien, vois avec quelle joie mal déguisée la presse anglaise accueille ce grand débâtement de son ancienne tribunaire, l'Amérique ! Peut-être, après un siècle bientôt, gardons-nous encore rancune aux États-Unis d'avoir pris la liberté grande de préférer leur indépendance autonome à l'honneur de s'abriter sous le pavillon britannique.

— D'où tu conclus ?...

— Que je suis victime des préjugés de mon pays et que sir Wilkie Robertson, baronnet, manque du courage nécessaire pour s'affranchir de la tutelle du *Times*. Et voilà pourquoi, cher ami, je te suis comme le jeune Astyanax suivait le père Anchise, et sans mettre flambergue au vent.

Ce fut avec de pareils paradoxes, assaisonnés de bonne humeur et de plaisantes saillies, que le bon Wilkie parvint à distraire son ami des ennuis de la route et à lui faire presque oublier quelquefois la chère personne dont le souvenir le poursuivait.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

mes d'instruction dans les Ecoles militaires, dont nous avons eu occasion de démontrer récemment l'utilité, dit le *Progrès militaire*, se réunira le 3 décembre au ministère de la guerre, sous la présidence de M. le général Davout. Tous les commandants des différentes Ecoles militaires en font partie, ainsi que M. le colonel Tramond, sous-directeur de l'infanterie.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Vendredi, le rapport de l'École supérieure de guerre contenait l'ordre suivant : « A dater de demain, l'appel nominal des officiers élèves aura lieu au commencement de chaque cours. A l'appel de son nom, chaque officier élève devra se lever. »

« Cette mesure se passe de commentaires, et nous doutons qu'elle soit faite pour relever le prestige de l'École de guerre. Des procédés semblables se comprennent pour constater la présence d'étudiants de vingt ans dans une Faculté ; ils sont absolument déplacés quand ils s'adressent à des officiers qui portent l'épaulette depuis assez longtemps pour connaître l'étendue de leurs devoirs. »

On rapporte que le général Campenon a décidé la création d'un jury d'honneur dans chaque corps d'armée. Ce jury aurait des attributions tout à fait spéciales et en dehors des conseils d'enquête ; il statuerait dans tous les cas où il y aurait une faute contre l'honneur commise par un officier, quelque soit son grade.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Saumur.

Grande désolation !

L'emprunt municipal ouvert sous le maire de M. Combiat n'a pu être couvert depuis le 27 octobre, et notre maire, pour porter le fait à la connaissance du public, a convoqué le Conseil municipal afin de partager avec tous les membres le camouflet que lui donne ce manque de confiance de ses administrés.

Il est officiellement avéré qu'il manque encore plus de 30,000 fr., que la souscription restera ouverte jusqu'au 31 décembre, et que si, à cette époque, la somme n'est pas réalisée, la Ville aura toujours la ressource de la Caisse des dépôts et consignations à 4 1/4 pour cent.

Il faut que M. Combiat tienne bien à son fauteuil municipal pour le conserver après cette déception. Comment les républicains du crû ne lui ont-ils pas évité cet échec ! Son savoir financier ne leur inspirerait-il donc aucune confiance ?

Le *Journal officiel* a donné hier le dernier mouvement judiciaire effectué en vertu de la loi sur l'épuration de la magistrature. On sait que le garde des sceaux était autorisé à effectuer 614 éliminations dans l'ensemble de la magistrature, tant assise que debout.

Par quatre décrets successifs, 606 éliminations avaient été opérées. Trois refus d'acceptation s'étant produits et la loi les comptant comme des révocations, le garde des sceaux n'avait plus que cinq éliminations à opérer.

Elles sont faites par le décret d'hier. La « réforme » judiciaire est donc complètement terminée. Aucune révocation ne peut plus être prononcée.

Pour le ressort de la Cour d'Angers, ce décret nomme :

Juge au tribunal de première instance de Baugé, M. Château, juge suppléant chargé de l'instruction au siège de Saumur, en remplacement de M. Baillergeau, démissionnaire.

Conseiller à la cour d'appel d'Angers, M. Giron, président du tribunal de première instance de Saint-Nazaire, en remplacement de M. Lair, démissionnaire.

Conseiller à la cour d'appel d'Angers, M. Lefebvre, procureur de la République près le tribunal de première instance de Cholet, en remplacement de M. Monden-Gennevraye, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Cholet, M. Garopin, procureur de la République nommé près le siège de Clamecy.

On considère à Saumur que la nouvelle organisation du Tribunal est tellement incomplète, que forcément les affaires en souffriront.

Il est défendu aux membres du Tribunal ou à M. le procureur de la République d'être malades ou de s'absenter, ou il faudra suspendre les audiences.

Il n'y a que la République à être aussi habile pour désorganiser. Ce qui est consolant, c'est qu'ainsi elle se désorganise elle-même.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs le premier Concert d'hiver **mercredi** prochain, 21 novembre, à 8 heures du soir, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. *Le Pré aux Clercs*, fantaisie : Musique municipale.
2. *Le Prélude de Concone*, solo de harpe, par M. Navone, harpiste solo des Concerts populaires d'Angers.
3. Fantaisie sur *l'Hymne national russe*, par M. Lynen, premier violon des Concerts populaires d'Angers.
4. Fantaisie sur *Rigoletto* : Musique municipale.
5. *La Danse des Fées*, solo de harpe, par M. Navone.
6. *Souvenir de Haydn*, de Léonard, exécuté par M. Lynen.
7. *Pistonette*, polka : Musique municipale.

V. MEYER.

Par décret présidentiel, le capitaine de vaisseau Devarenne (Ulysse-Auguste) est nommé contre-amiral. Le nouvel officier général est entré à l'École navale le 1^{er} avril 1846. Enseigne de vaisseau le 2 décembre 1852, lieutenant de vaisseau en 1857, il fut nommé capitaine de frégate le 14 août 1866. Il était capitaine de vaisseau depuis le 27 avril 1875.

Le *Journal du Loiret* dit que M. Ambroise Joubert, ancien député de Maine-et-Loire et frère du sénateur récemment décédé, a eu l'honneur d'être reçu, cette semaine, par M. le comte de Paris.

L'IMPÔT SUR LES RAISINS SECS.

En présence de l'extension de la fabrication des vins de raisins secs, le ministre a déposé un projet de loi tendant à imposer les fruits secs destinés à cet usage.

Ces fruits seront taxés dans les villes et communes sujettes à des taxes locales, au profit du Trésor, à raison de cent kilogrammes de fruits pour trois hectolitres de vin.

Les pauvres et les ouvriers qui ne peuvent se donner le luxe d'acheter du vin fabriqué avec des raisins secs une boisson saine et peu coûteuse.

En mettant une taxe sur les raisins secs, le gouvernement impose uniquement les petits ménages et vient augmenter les charges si lourdes qui pèsent sur eux.

C'est ainsi que la République a toujours pris les intérêts des pauvres gens.

L'ÉCOLE OBLIGATOIRE. — SUICIDE D'UN ENFANT DE SIX ANS.

Mardi matin, vers huit heures et demie, la femme Michel, demeurant au Petit-Saumur, commune de Douces, voulut envoyer à l'école son fils Louis, âgé de six ans, qui fit les plus vives résistances. Ne voulant pas lui céder, elle le conduisit jusqu'à la porte de l'établissement et l'y laissa, pensant bien qu'il entrerait en classe.

A midi, ne le voyant pas revenir, elle alla le chercher. L'instituteur dit que l'enfant n'avait pas paru. La mère, fort inquiète, se mit à sa recherche.

Jusqu'à deux heures, ce fut sans résultat. Alors elle pria les frères Bausse de voir dans le puits; l'un d'eux descendit et remonta bientôt avec la casquette du petit Michel; Louis Bausse redescendit, et avec un râteau remena le corps inanimé à la surface de l'eau, puis l'attacha à la corde pour le faire remonter. Ce puits a dix-huit mètres de profondeur et contient deux mètres d'eau environ.

Dans sa chute, l'enfant s'est fait une plaie de six centimètres à la tempe droite par où il a perdu beaucoup de sang.

Toute idée de crime doit être écartée. Cet enfant de six ans s'est suicidé par horreur de l'école obligatoire.

ANGERS.

Il y a des voleurs qui ne perdent jamais leur temps; quand ils ne trouvent pas d'argent dans la caisse d'un commerçant, ils emportent tout ce qui leur tombe sous la main.

Dans la nuit de vendredi, des voleurs s'introduisirent dans le magasin de M. Thiébeault, marchand épicer et maître de pension, rue Parcheminerie. N'ayant pas trouvé d'argent dans la caisse, ils emportèrent une douzaine de livres de chocolat, une andouille et divers objets, le tout d'une valeur de 25 francs.

La police fut avertie et fit une enquête sérieuse à la suite de laquelle elle a procédé à l'arrestation d'un individu, ancien pensionnaire de la maison, soupçonné d'être l'un des auteurs du vol. (Patriote.)

LES BOUSSIGNEUL.

Sous ce titre, on a joué mardi dernier, au Grand Théâtre d'Angers, un vaudeville en trois actes, de MM. Gaston Marot, Alfred Poullion et Edouard Philippe, musique nouvelle de M. Edouard Okolowicz. Dans cette pièce, M. Labranche tient le rôle du papa

Boussigneul, rôle prudhomme que s'il en fût; M. Leprin, celui du baron de Vieille-Masure, maire de la commune de Mardinot.

M^{lle} Lagarde représente Madeleine Boussigneul: « un vrai homme » que cette enfant-là, un vrai diable, en jupons, un petit dragon et... un pompier complet, — une mariée comme on n'en voit guère, une mariée comme on n'en voit pas.

M^{me} Cantrelle, dans le rôle de Constance, complète le trio des Boussigneul.

C'est un succès complet de fou rire. La mise en scène et les costumes des acteurs ne laissent rien à désirer.

Nous pouvons dire que M^{me} Cantrelle, Nantier, Lagarde, Berthe Dalbret, M. Labranche, Leprin, Linières ont fait passer une excellente soirée au public angevin.

Espérons donc que M. Breton fera connaître très-prochainement cette pièce à Saumur.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 12 novembre.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 17 » » à 18 » »	9 » » à 9 50	
Saumur, 18 25 18 55	8 50 » »	
Cholet, 18 » » 18 25	8 » » 8 50	
Baugé, 18 » » 19 » »	9 » » 9 50	
Segré, 18 25 19 » »	8 50 » »	
Beaupréau, 18 » » 18 25	9 » » 9 50	
Candé, 17 50 18 65	8 50 » »	
Montfaucon, 18 » » 18 25	9 » » 9 50	
Montrevault, 17 50 17 75	8 75 9 » »	
Chemillé, 18 » » 18 50	8 » » 8 50	
Champcoceaux, 18 » » 18 50	9 50 » »	
Vihiers, 17 50 18 » »	8 » » 8 50	
Brissac, 18 » » » » » »	8 » » 9 50	
Chalonnnes, 18 » » 18 25	8 50 9 » »	
Doué, 18 » » 18 25	8 » » 8 50	
St-Flor.-le-Vieil, 18 50 » » » »	9 50 » »	

APPEL.

« Je me permets de vous écrire pour vous exprimer ma vive reconnaissance. Il y a trois mois, j'étais encore très-malade; depuis cinq ans je souffrais de névralgies, d'anémie, manque d'appétit, étourdissements, maux de reins, enfin tous les maux possibles. Je me suis servi de vos bonnes Pilules Suisses; au bout de six jours, je me sentais mieux, et quand j'eus fini ma boîte, mon mal était parti comme par enchantement. Je me figure aujourd'hui n'avoir jamais été malade, tellement je me porte bien. Je ne puis plus me passer de vos bonnes Pilules que tout le monde devrait avoir chez soi; je vous autorise à publier ma lettre, car je voudrais que chacun sache combien les Pilules Suisses sont bonnes. »

M^{me} KORN, rue d'Allemagne, Paris. »
La boîte, 1 fr. 50 dans les Pharmacies.

CONSEILS ET RECETTES.

CONSERVATION DES ŒUFS.

Le commerce des œufs, lisons-nous dans *la Nature*, constitue une branche importante de l'industrie alimentaire et se chiffre, aux Halles, par près de 20 millions de francs par an. Les pays étrangers, et surtout l'Angleterre, nous en enlèvent une quantité

considérable. Il est donc important de pouvoir conserver longtemps les œufs en évitant leur décomposition et leur altération.

Les procédés sont nombreux, on le conçoit sans peine. Nous allons indiquer les plus usuels et les plus simples.

D'abord, les expéditeurs qui envoient les œufs de province doivent préalablement les essuyer avant de les emballer dans de la paille ou du foin; car l'eau qui recouvre l'œuf, attire, en s'évaporant, le jaune, qui devient adhérent à la coquille et ne tarde pas à s'altérer.

Le principe sur lequel repose la conservation des œufs est la non-pénétration de l'air dans l'œuf. Le problème consiste donc à envelopper l'œuf d'une couche protectrice.

1° M. Delarue a proposé l'eau de chaux : chaux éteinte, 100 grammes; sucre en poudre, 10 grammes. Mêlez intimement et délayez dans quantité suffisante d'eau pour contenir 200 œufs, qu'on y laissera plongés pendant quinze jours.

2° On recouvre les œufs frais d'une couche de cire, de matières grasses, de gomme arabique, de plâtre, puis on les roule dans du charbon de bois pulvérisé. Il ne faut pas omettre de les placer la pointe en bas.

3° On met dans un mélange de sel et de son, de sable et de charbon, dans de la paille stratifiée ou bien encore dans de la farine de blé, dans les cendres.

(Journal des Campagnes.)

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 10 novembre 1883.

- Autonne (poésie), 1 gravure, par Maurice Trubert.
Chronique parisienne, par Alceste.
Chronique générale, par Emile Faure.
Mes aventures à Zuni (suite), 2 gravures, par Franck H. Cushing.
Micheline Avrial, roman inédit (suite), par Paul Perret.
Une séance de crémation, par L. de Beaumont (Un Académicien d'Étampes).
Le romancier américain Marc Twain, 1 gravure, par Paul Largillière.
Le Prince et le Pauvre, roman, 8 gravures, par Marc Twain.
Le Congrès de Vienne (suite), par Jules Roy.
Les grands propriétaires aux États-Unis.
Carnet de la maison, par Nouraskine.
Petite correspondance.
Sphinxiana, par Philinte. — Bibliographie, par Ferguson. — Chronique agricole, par Marcel de Montbrien. — Bulletin financier, par Emile Briau.
Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BIJOU DES FIANÇAILLES

I

— Alors, monsieur, c'est convenu, vous allez vous remarier ?

— Pourquoi pas, Joséphine ?

— Oh ! à votre âge !

— Trente-neuf ans...

— Quarante-trois.

— Quarante-trois... quarante-trois, où vois-tu que j'ai quarante-trois ans ? Je me suis marié en 1863, ma femme est morte au bout de dix-huit mois, il y a de cela...

— Vous êtes né en 1838, je ne connais que cela, votre défunte et respectable mère me l'a assez répété de fois : « Mon gros Honoré est venu dix ans avant la Révolution, on eut dit qu'il la pressentait, tant, tout petit, il était pétulant. »

— Laisse là ces souvenirs rétrospectifs qui, en effet, ne me rajeunissent pas, j'ai l'âge que j'ai et cela ne te regarde pas ; je sais que tu enragas parce que je vais reprendre femme ; cela m'est égal, car c'est ta faute. Si mon déjeuner, tous les jours, avait été prêt à l'heure, si tu m'avais arrangé une existence heureuse, exempte d'ennuis et de soucis, je serais resté veuf toute ma vie, mais tu me la fais

exécrable la vie, un café pas chaud, un beefsteack trop cuit, des cheminées qui fument...

— Mais, monsieur...

— Tu m'embêtes, si je me remarie, c'est ta faute, si je suis malheureux en ménage c'est à toi que je m'en prendrai. Allons, file, et que surtout rien ne traîne, tu sais qu'elle nous rend visite aujourd'hui pour la première fois et qu'une femme voit clair.

— Faut-il mettre des tapis partout?... A votre place, monsieur, je ferais cirer la maison du haut en bas.

— Va te promener, on ne t'en demande pas tant, aie l'œil, voilà tout, et soigne le déjeuner, oh ! oui, surtout soigne le déjeuner. De la sauce de ton poisson dépend peut-être tout mon avenir.

— Ah ! madame déjeune ?

Sans doute, ne t'ai-je pas dit de mettre trois couverts ?

— Trois ?...

— Madame Bazin ne se présenterait pas, je suppose, seule chez un veuf pour une première fois, chez un garçon même, car j'ai été si peu marié. Elle viendra accompagnée de sa mère.

— Sa mère... elle a encore sa mère !

— Ah ! ça, crois-tu que j'épouse une septuagénaire ; certainement qu'elle a encore sa mère, une brave et digne dame qui deviendra ma belle-mère.

— Une belle-mère... c'est du propre dans une maison.

— Joséphine, je vous prie de mesurer vos paroles, depuis quelque temps vous paraissez trop oublier que votre rôle ici est d'obéir et de vous taire.

— Si monsieur le désire, je peux aussi lui rendre mon tablier, ce n'est pas parce que je suis depuis trente-cinq ans à son service que je suis obligée d'y souffrir toute ma vie.

— Votre vie, ah ! ça, combien de temps croyez-vous donc vivre ? Il me semble que vous devez bientôt avoir votre compte. Que le déjeuner ne soit pas prêt à l'heure et cuit à point, vous verrez si vous la finissez ici votre vie.

Joséphine haussa les épaules et s'en alla, traînant la jambe et dodolant de la tête. Quant au brave homme, l'air contrarié, il se dirigea vers son jardin et chercha querelle à ses plates-bandes.

Cela ne pouvait pas durer ainsi ; oh ! ces vieilles bonnes, quel empire elles finissent par prendre dans la maison d'un célibataire ! Oh ! oui, que je me remarierai, grommelait-il entre ses dents, quand je devrais épouser la reine Pomaré ; et pensant à la réalité qui l'attendait et à l'image de la belle madame Bazin, son visage se rasséréna.

II

Onze heures sonnaient.

— Vite, vite, Joséphine, ces dames vont ar-

river.

Bastien-Honoré Grimaud descendait de sa chambre à coucher. Il était superbe, sans affectation cependant, veston court, souliers mollière, pantalon collant, petit chapeau de jardin, cravate de soie claire, dont les bouts flottaient négligemment, vraie tenue d'un bon bourgeois de campagne qui a taillé ses rosiers toute la matinée et tient néanmoins à ne pas être surpris par une visite.

C'était dans une ravissante petite maison, un peu isolée, un peu perdue, mais solidement bâtie et confortable, située à Eaubonne, dans la délicieuse vallée de Montmorency, à deux kilomètres d'Enghien. Trente minutes de la gare du Nord de Paris à la gare d'Ermont, trente-cinq minutes de la gare de l'Ouest, deux lignes. Vingt minutes d'Ermont à Eaubonne, omnibus et voitures particulières, — le centre de Paris, quoi... C'est ce que le brave Grimaud annonçait à ses amis qu'il invitait sans façon à déjeuner, mais qui, une fois débarqués, trouvaient généralement plus simple d'accepter à souper et à coucher.

— Diable, que c'est loin ! s'écriaient invariablement les amis s'épongeant un front en sueur... partis depuis ce matin neuf heures...

— Mais non, c'est une idée, c'est que vous ne savez pas la route...

— Comment, la route, j'ai pris celle du chemin de fer, je ne suis pas venu à pied peut-être.

(A suivre.)

EUGÈNE MORET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 NOVEMBRE 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.	
3 %	77 45	77 90	Est	712 50	712 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	512 25	512 25
3 % amortissable	78 85	78 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1270	1277 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	505	Est	350	349
4 1/2 %	105 70	105 75	Midi	1090	1090	1865, 4 %	514	514	Midi	360 25	360
4 1/2 % (nouveau)	106 80	107 07	Nord	1725	1740	1869, 3 %	390	400	Nord	366 25	366
Obligations du Trésor	505	508	Orléans	1235	1250	1871, 3 %	394	390	Orléans	362	362 50
Banque de France	5360	5370	Ouest	770	772 50	1875, 4 %	506	504	Ouest	362 50	361 50
Société Générale	480	485	Compagnie parisienne du Gaz	1275	1285	1876, 4 %	505	504	Paris-Lyon-Méditerranée	365 25	368
Comptoir d'escompte	920	933	Canal de Suez	4150	4167 50	Bons de liquid. Ville de Paris	515	514	Paris-Bourbonnais	362 50	362
Crédit Lyonnais	521 25	523 75	C. gén. Transatlantique	486 25	487 50	Obligations communales 1879	441	441	Canal de Suez	560	560
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1210	1230				Obligat. foncières 1879 3 %	437	437			
Crédit de France	14	14									
Crédit mobilier	330	330									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.						
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Saumur (départ)	6 05	8 50	1 05	3 20	7 55	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03		
6	45	matin	(s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 48			
8	56	matin	omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54			
1	25	soir		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35		
3	32		express.														
7	15		omnibus.														
10	36		(s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.				
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 50	Montreuil (départ)	7 7	1 53	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 10	6 10
8	21		omnibus.	Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55	7 02
9	37		express.	Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 16	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50
12	48		soir, omnibus-mixte.	Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4 7	10 47	Arçay	8 01	2 27	9 10
4	44			Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13	10 12
10	24		express-poste.							Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploits de BLANVILLAIN, huissier à Saumur, et GARNIER, huissier à Thouars, en date du sept novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistrés, notifications ont été faites :
A la requête de M^{lle} Virginie Gautier, propriétaire, demeurant à la Roche-Laurière, commune de Nueil-sous-Passavant,
Ayant pour avoué M^e BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, à :
1^o M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur ;
2^o M^{me} Sophie-Armande Malécot, épouse de M. François Audouin, ancien notaire, demeurant à la Brunetière, commune de Saint-Martin-de-Sanzay, et à celui-ci pour la validité de la signification faite à la dame son épouse ;
De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un extrait d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Rogeron, notaire à Nueil-sous-Passavant, le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, en exécution d'un jugement du Tribunal civil de Saumur, en date du premier février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, ordonnant la vente des immeubles dépendant de la faillite du sieur François Audouin, ancien notaire à Nueil-sous-Passavant, rendu à la requête de MM. Gustave-Philippe Doussain et Ludovic Proust, demeurant à Saumur, syndics de la faillite Audouin, duquel il appert que la demoiselle Gautier a été déclarée adjudicataire du premier lot des immeubles mis en vente, comprenant : maison d'habitation, bâtiments d'exploitation et servitudes, sis à Nueil-sous-Passavant, occupés précédemment par M. Audouin, ancien notaire, le tout renfermé de murs, porté au plan cadastral, n° 20 p, section K, polygone 43, pour une contenance de vingt-cinq ares cinquante centiares, joignant au couchant la grande route ou rue de Passavant, au midi M^{me} veuve Bréhéret, au levant M. Regnard-Lemoine, au nord M^{me} veuve Guionis, mur entre, moyennant le prix principal de vingt-six mille francs, outre les charges.

Avec déclaration que ces notifications leur étaient faites conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois,

et que faute de ce faire dans ledit délai, l'immeuble dont s'agit serait et demeurerait définitivement purgé et libéré, entre les mains de M^{lle} Gautier, de toutes hypothèques de cette nature.
Avec déclaration, en outre, que les anciens propriétaires desdits immeubles sont, indépendamment des vendeurs, M. Audouin et Sophie Malécot son épouse : 1^o M^{me} Pauline-Suzanne Potiez, propriétaire, veuve de M. Aristide Guionis, demeurant à Nueil-sous-Passavant ; 2^o M. Paul-Hilaire Potiez, propriétaire et maire de la commune de Cléré ;
Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de M^{lle} Gautier, elle ferait publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait :
BEAUREPAIRE.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

EXTRAIT De Jugement de Séparation de Corps.

Suivant jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-un juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, Entre M^{me} Anna-Marie Mégraud, épouse de M. Paul Tribert, ladite dame demeurant à Saumur, rue Fardeau,
Demanderesse, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,
Et M. Paul Tribert, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay,
Défendeur, ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue, n° 8,
La dame Tribert a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec le sieur Tribert, son mari.

Pour extrait conforme :
Saumur, le quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-trois.
BEAUREPAIRE.

A LOUER PRÉSENTEMENT BEAUX APPARTEMENTS
S'adresser rue Nationale, 13.

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un 4^e clerc.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A LOUER MAISON MEUBLÉE
Rue de la Montée-du-Fort, 17.
S'y adresser. (630)

A VENDRE D'OCCASION, UNE PETITE MACHINE A VAPEUR
De 1 à 2 chevaux.
S'adresser au bureau du journal.

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.
S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (557)

CIDRE EXQUIS
(Garanti 230 litres, 15 francs).
MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

A VENDRE JOLIE JUMENT
De pur sang,
5 ans, très-sage et sautant bien.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE très-bonne et forte JUMENT NORMANDE, baie, 5 ans, propre à toute espèce de service.
S'adresser chez MM. BRUNET et PINET, à Saumur. (723)

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un clerc sachant faire les actes courants.

La MAISON GUSTAVE GIRARD, de Saumur, demande une demoiselle pour la vente de blanc et de lingerie. (729)

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS
49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.
ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :
4 Accords par an..... 9 fr.
6 Accords par an..... 12 »
Abonnements à la lecture musicale.

DAVEAU, DOREUR
Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.
Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

A VENDRE UN JOLI PLAN
De PEUPLIERS suisses
S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (727)

M^{me} RICHARD, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande de suite une apprentie.

ON DEMANDE un apprenti de magasin, dans une Maison de Nouveautés.
S'adresser au bureau du journal.

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.
S'adresser au bureau du journal.

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de cocher ou valet de chambre; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

PAS DE VENTE AU NUMÉRO

La France Théâtrale

Journal officiel des théâtres en France
Paraissant le Mercredi.

Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque semaine dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.

BUREAUX : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.
Abonnements : Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.

Pour les abonnements, s'adresser soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois), soit à l'administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GINEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.
Saumur, imprimerie P. GODET.